



[www.desjardins.com/economie](http://www.desjardins.com/economie)

1<sup>er</sup> novembre 2001

## DISCOURS SUR LE BUDGET PROVINCIAL DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2001

1. Commentaire fiscal
2. Commentaire économique

Service de la Vérification et de la Fiscalité  
Groupe Fiscalité  
Vice-présidence Études économiques

### **BULLETIN D'INFORMATION**



Fédération des caisses  
Desjardins du Québec

## COMMENTAIRE FISCAL

La ministre d'État à l'Économie et aux Finances du Québec, madame Pauline Marois, a déposé cet après-midi son budget 2002-2003. Aucune mesure fiscale spectaculaire n'y est annoncée, si ce n'est une réduction importante de la taxe sur le capital pour les sociétés à compter de... 2003. Pour les particuliers, le principal avantage dans ce budget est de voir que les réductions d'impôt déjà annoncées pour 2002 ont été maintenues.

### MESURES AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISE

#### Réduction du taux de la taxe sur le capital à compter de 2003

Actuellement, les institutions financières, dont les caisses, sont assujetties à la taxe sur le capital au taux de 1,28 %.

À compter de 2003, ce taux sera abaissé progressivement pour atteindre 0,60 % en 2007:

#### Réduction du taux de la taxe sur le capital applicable aux institutions financières (%)

Actuel	2003	2004	2005	2006	2007
1,28	1,20	1,05	0,90	0,75	0,60

Lorsqu'un exercice financier chevauchera deux années civiles, les taux seront applicables en fonction du nombre de jours dans chaque année civile.

#### Abolition du montant minimal de taxe sur le capital

Actuellement, le montant de taxe sur le capital ne peut être inférieur à 250 \$ pour une année d'imposition. Pour les exercices qui se terminent à compter de 2003, ce seuil sera aboli.

#### Report des acomptes provisionnels du 4<sup>e</sup> trimestre de 2001 pour les PME

Le ministère des Finances a déjà annoncé en septembre des mesures visant à reporter le paiement de l'acompte provisionnel du mois d'octobre et du paiement du solde d'impôt.

Ces mesures visent toutes les sociétés dont le capital versé aux fins de la taxe sur le capital est inférieur à 15 M\$. Toutes les caisses sont donc visées par ces mesures. Ces mesures ont d'ailleurs fait l'objet d'un Fiscalité Express le 22 octobre dernier.

Dans le présent budget, le ministère des Finances vient élargir ces mesures.

De façon générale, les sociétés visées pourront reporter également leurs versements de novembre et décembre aux mois de mai et juin 2002 respectivement.

De plus, les sociétés ayant une fin d'exercice jusqu'en mars 2002 pourront payer leur solde au provincial au plus tard 6 mois après leur fin d'exercice. Pour les caisses, des détails supplémentaires vous parviendront par un nouveau Fiscalité Express.

#### Diminution du nombre de remises des déductions à la source

Les employeurs, dont la somme mensuelle moyenne à remettre au provincial, pour l'année qui précède, n'excède pas 1 000 \$, pourront effectuer leurs remises de façon trimestrielle plutôt que mensuelle. Ainsi, les déductions à la source devront être remises les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier pour les retenues effectuées le trimestre précédent.

Cette nouvelle mesure s'applique à toute rémunération versée après 2001. Par ailleurs, la règle actuelle, qui permet aux très petits employeurs ayant annuellement moins de 1 200 \$ de remises de ne faire qu'une remise annuelle, est maintenue.

## MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

---

### Annnonce du taux d'indexation pour 2002

On a profité du présent budget pour annoncer que le taux d'indexation qui servira à établir les crédits et les tranches d'imposition pour 2002 sera de 2,7 %, contrairement au taux de 1,8 % initialement prévu.

Afin d'accorder un soutien aux ménages à faible revenu, un particulier qui avait droit à ce crédit pour 2001 verra son crédit majoré de 100 \$ pour un célibataire et de 200 \$ s'il a un conjoint.

### Hausse des exemptions pour établir les primes au régime d'assurance médicaments

En règle générale, les personnes dont la couverture d'assurance est assumée par la RAMQ pendant une année doivent, lors de la production de leur déclaration de revenus, payer une prime pour financer le régime d'assurance médicaments.

Le montant de cette majoration leur sera versé en décembre 2001.

Aux fins du calcul de ces primes, des modifications mineures sont apportées aux montants des déductions applicables au revenu pour 2001. Par exemple, un couple sans enfant verra ses primes annuelles réduites de 11,50 \$.

### Prolongement de la mesure visant les dons de titres cotés en bourse

Une mesure, qui devait se terminer le 31 décembre 2001, permet à un contribuable qui effectue un don de titres cotés en bourse à un organisme de bienfaisance reconnu de ne s'imposer que sur 25 % du gain en capital réalisé lors de ce don. En effet, lors d'un tel don, le contribuable est présumé disposer de ses titres à la juste valeur marchande.

### Majoration du crédit d'impôt pour TVQ de décembre 2001

Les particuliers qui avaient droit au crédit d'impôt pour TVQ pour 2001, en fonction de leurs revenus de 2000, ont généralement reçu la moitié de leur crédit au mois d'août 2001. La deuxième portion de ce crédit doit être versée en décembre 2001.

Le 12 octobre dernier, le fédéral a rendu cette mesure permanente. Le provincial s'harmonise à cette mesure.

### Hausse de la taxe sur le tabac

Le taux de la taxe spécifique sur le tabac passe de 5,3 cents à 6,55 cents par cigarette à compter du 2 novembre 2001. Cette augmentation hausse le prix de la cartouche de cigarettes de 2,50 \$.

## MESURES AFFECTANT LES ENTREPRISES

---

### Réduction de la taxe sur le capital à compter de 2003

#### Réduction du taux

Actuellement, les sociétés sont assujetties à la taxe sur le capital au taux de 0,64 %.

Lorsqu'un exercice financier chevauchera deux années civiles, les taux seront applicables en fonction du nombre de jours dans chaque année civile.

À compter de 2003, ce taux sera abaissé progressivement pour atteindre 0,30 % en 2007:

Pour le réseau des caisses, on estime l'économie minimale en 2007 à 10 M\$.

#### Réduction du taux général de la taxe sur le capital (%)

Actuel	2003	2004	2005	2006	2007
0,64	0,60	0,525	0,45	0,375	0,30

#### Déduction dans le calcul du capital versé

Une nouvelle déduction est instaurée dans le calcul du capital versé pour les sociétés autres qu'une institution financière ou une société exonérée d'impôt mais assujettie à la taxe sur le capital.

La déduction maximale sera de 250 000 \$ en 2003 et augmentera de 250 000 \$ par année pour atteindre 1 M\$ en 2006.

Par contre, de 2003 à 2005, une société dont le capital versé de l'année précédente excédera le montant de la déduction maximale pour l'année verra sa déduction réduite de 1 \$ pour chaque 3 \$ d'excédent.

Exemple:

Année d'imposition:	31 décembre 2003
Capital versé - année précédente:	310 000 \$
Montant de déduction maximale:	250 000 \$

Puisque le capital versé de l'année précédente (310 000 \$) excède le montant maximal pour 2003 (250 000 \$), la déduction est réduite à:

$$\begin{array}{r} 250\,000\ \$ \\ \text{Moins: } (310\,000 - 250\,000) / 3 = \underline{(20\,000)} \\ \hline 230\,000\ \$ \end{array}$$

Lorsqu'un exercice financier chevauche deux années civiles, les montants seront applicables en fonction du nombre de jours dans chaque année civile.

#### Abolition du seuil minimum de 250 \$

Comme mentionné précédemment, le seuil annuel de 250 \$ sera aboli pour les exercices qui se terminent à compter de 2003.

#### **Bonification du congé fiscal complet de dix ans pour les PME manufacturières en régions**

Au mois de mars dernier, le gouvernement a mis en place un congé fiscal complet visant à stimuler le développement économique dans certaines régions. Ce congé fiscal de dix ans vise l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la cotisation de l'employeur au FSS.

Dans le présent budget, on vient bonifier ce congé en augmentant les limites à partir desquelles une entreprise peut réclamer ce congé et ce, de façon rétroactive au 30 mars 2001.

#### **Bonification du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation en régions**

De même, le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation en régions a été bonifié en permettant aux entreprises de changer leur année de référence aux fins du calcul de ce crédit.

#### **Bonification des crédits d'impôt pour la Vallée de l'aluminium et la Gaspésie**

Les mêmes règles relatives au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation en régions sont appliquées aux crédits d'impôt relatifs à la Vallée de l'aluminium et à la Gaspésie.

#### **Autres crédits à des groupes spécifiques**

Encore une fois dans ce budget, le gouvernement annonce ou précise plusieurs crédits ou congés fiscaux destinés à des groupes spécifiques: Cité du commerce électronique, affaires électroniques, économie du savoir, Zone de Mirabel, Cité de l'optique, Technopôle Angus et Cité de la biotechnologie et de la santé humaine du Montréal métropolitain.

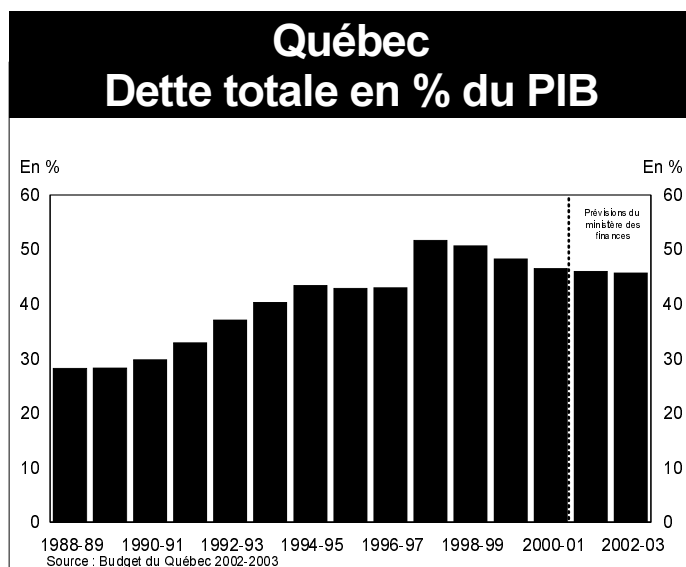
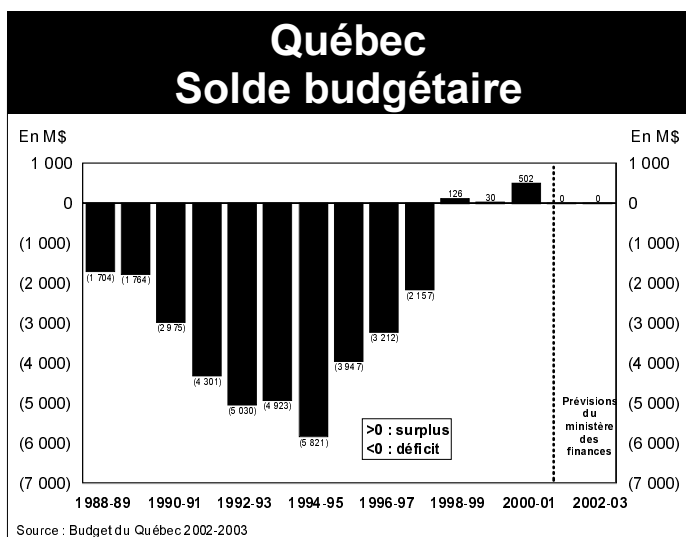
# COMMENTAIRE ÉCONOMIQUE

## Un budget de relance qui comporte de nombreux risques...

### Faits saillants

La vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Madame Pauline Marois, a livré aujourd'hui son deuxième budget, dans un contexte beaucoup plus difficile que lors de son premier. La pierre d'assise du budget est le plan de relance de l'économie qui consiste à soutenir le plus possible l'emploi et la croissance économique. Tout comme en mars dernier, les perspectives d'élections prochaines et la volonté de se donner une image plus sociale ont incité le gouvernement Landry à faire d'autres dépenses pour les plus défavorisés et les régions. Malgré de nombreuses nouvelles mesures, le gouvernement affirme que l'équilibre budgétaire sera encore préservé. Cependant, les incertitudes actuelles sur la sphère géopolitique et sur la confiance des agents économiques rendent très incertaine l'atteinte d'un déficit zéro pour l'année en cours et pour l'an prochain. Voici donc les points les plus importants de ce budget :

- selon le gouvernement, l'utilisation du solde de 950 M\$ de la réserve budgétaire permettra le maintien de l'équilibre budgétaire en 2001-2002. Un déficit zéro est aussi prévu pour 2002-2003 ;
- un plan d'action de 641 M\$ a été mis en branle. Ce plan comporte quatre volets :
  - 1) l'accélération de 75 M\$ des investissements du secteur public ;
  - 2) une injection de 43 M\$ pour assurer la sécurité des personnes ;
  - 3) 367 M\$ seront alloués aux consommateurs par, entre autre, la majoration du crédit d'impôt pour la TVQ versé en décembre prochain et par le relèvement de l'indexation, de 1,8 % à 2,7 %, du régime d'imposition des particuliers; et
  - 4) 156 M\$ pour soutenir principalement les investissements privés.
- réduction de la taxe sur le capital des entreprises québécoises de 0,64 % à 0,30 % d'ici 2007 ;
- augmentation de la taxe sur le tabac de 2,50 \$ la cartouche ;
- plusieurs mesures touchant les entreprises de la nouvelle économie de l'ensemble du Québec, ainsi que celles implantées dans la Cité du commerce électronique, ont été prolongées et élargies ;
- une somme de près de 500 M\$ sera également dévolue à la construction et à la rénovation de 40 000 logements à prix abordable au cours des prochaines années.



## Le climat récessionniste assombrit l'état des finances publiques

La croissance économique soutenue des dernières années avait permis au gouvernement du Québec de rétablir l'équilibre des finances publiques. Grâce à des hypothèses budgétaires prudentes, le gouvernement du Québec nous a habitués à un équilibre entre ses dépenses et ses revenus, et même à des surplus budgétaires pour certaines années.

À la suite des attentats terroristes du 11 septembre dernier, la plupart des prévisionnistes ont révisé l'ampleur du ralentissement économique en intégrant une légère récession dans leur scénario. Dans ce contexte, nous attendions avec impatience le budget d'aujourd'hui afin de faire le point sur la situation des finances publiques dans ce nouvel environnement économique. À première vue, nous pourrions être rassurés étant donné que le ministère des Finances prévoit sauvegarder son équilibre budgétaire au cours des exercices fiscaux 2001-2002 et 2002-2003.

Le nouveau budget utilise une prévision de croissance du PIB réel du Québec de 1,1 % en 2001, de 1,7 % en 2002, une fois les impacts des nouvelles mesures annoncées dans le présent budget prises en compte, et 1,9 % en 2003. Ces estimations sont assez semblables à notre plus récent scénario de croissance pour l'économie québécoise, qui table sur une croissance de 1,1 % en 2001 contre 1,6 % en 2002 et 3,5 % en 2003. Il est à noter que ces prévisions impliquent, avec une croissance de seulement 1,1 % du PIB réel en 2001, une légère récession lors du second semestre de cette année. Compte tenu des incertitudes planant sur les événements géopolitiques et de leurs impacts sur la confiance des consommateurs et des entreprises, le risque d'un

prolongement de la récession jusqu'au milieu de 2002 est toutefois possible. Si cette possibilité devait se concrétiser, la croissance économique pourrait être moindre que prévu au Québec en 2002. Dans cette optique, les estimations de croissance du ministère des Finances, pour 2002, si elles ne semblent pas irréalistes, ne prèchent pas par la prudence, ce qui détonne des exercices budgétaires passés.

De plus, le gouvernement du Québec a crû bon d'utiliser la réserve de 950 M\$ qu'il s'était mise de côté, afin d'en affecter 280 M\$ aux dépenses courantes et 670 M\$ pour s'assurer de l'équilibre budgétaire. La perte de ce « coussin » vient donc exposer davantage les finances publiques aux aléas de la conjoncture économique.

Du côté des revenus, le ralentissement de l'économie québécoise depuis quelques mois a entraîné une diminution des revenus autonomes de l'État pour 2001-2002. Avec une récession qui est à nos portes, cette tendance devrait se poursuivre lors des mois à venir et hypothéquer les finances publiques. Les dépenses de fonctionnement sont légèrement à la hausse par rapport aux dernières prévisions, principalement en santé et en services sociaux, tandis que le service de la dette bénéficie de la diminution des taux d'intérêt et fera épargner 508 M\$ au gouvernement.

On s'aperçoit donc, à l'étude des dernières prévisions budgétaires que le ministère des Finances est maintenant acculé au pied du mur et ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre. Le risque que le gouvernement du Québec retourne dans les affres des déficits budgétaires pour l'exercice 2002-2003 n'est donc pas à exclure, malgré les estimations rassurantes du ministère des Finances.

Québec						
Prévisions économiques et financières						
	Prévisions du budget 2002-2003			Prévisions Desjardins Octobre 2001		
	2001p	2002p	2003p	2001	2002p	2003p
PIB nominal - Québec (%)	3,3	3,0	3,2	3,2	3,5	5,5
PIB réel - Québec (%)	1,1	1,7	1,9	1,1	1,6	3,5
Bons du Trésors canadiens 3 mois (%)	3,9	3,0	4,4	3,6	3,2	4,5
Obligations canadiennes 10 ans (%)	5,5	5,5	6,2	5,0	5,3	6,0

P : Prévisions  
Source : Budget du Québec 2002-2003, Mo v i e n e t Desjardins

## Sommaire des opérations budgétaires (en millions de \$)

	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02 <sup>(P)</sup>	2002-03 <sup>(P)</sup>
Revenus autonomes	38 605	41 047	42 856	40 298	42 691
- variation (en %)	7,7	6,3	4,4	(6,0)	5,9
Transferts fédéraux	8 090	6 352	8 161	9 660	9 247
- variation (en %)	35,1	(21,5)	28,5	18,4	(4,3)
Dépenses d'opérations	(39 382)	(39 997)	(41 959)	(43 506)	(44 582)
- variation (en %)	7,5	1,6	4,9	3,7	2,5
Solde de fonctionnement	7 313	7 402	9 058	6 452	7 356
Réserve budgétaire	--	--	(950)	0	0
Réserves utilisées pour nouvelles dépenses	--	--	--	280	0
Réserves utilisées pour maintenir l'équilibre budgétaire	--	--	--	670	0
Frais de la dette publique	(7 187)	(7 372)	(7 606)	(7 402)	(7 356)
- variation (en %)	(2,1)	2,6	3,2	(2,7)	(0,7)
<b>Solde budgétaire</b>	<b>126</b>	<b>30</b>	<b>502</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Excédent non budgétaire	397	687	(1 018)	(707)	(645)
Besoins financiers nets	523	717	(516)	(707)	(645)
Ratio des dépenses de programmes sur PIB (%)	18,7	18,6	18,5	18,5	18,4
Ratio dette sur PIB (%)	50,7	48,3	46,5	46,0	45,7

Source : Ministère des Finances du Québec, Budget 2002-2003. <sup>(P)</sup> : Prévisions

## Un cadeau de Noël de 100 \$ pour 2,5 millions de Québécois

La ministre Marois offre dans ce budget quelques nouvelles mesures fiscales concernant les particuliers et les entreprises dont l'objectif principal est de stimuler la demande intérieure québécoise afin de contrer les effets du ralentissement économique. Il faut dire que la plupart des nouvelles mesures fiscales mises de l'avant par la ministre ont le mérite d'une application rapide dont les effets se feront sentir dès les prochains mois. Compte tenu que l'économie québécoise se trouverait déjà en récession, à l'heure actuelle, l'entrée en vigueur prochaine de ces nouvelles mesures fiscales arrivera donc à point. Plus concrètement, voici le détail de ces mesures :

### 1) Majoration de 100 \$ du crédit d'impôt pour la TVQ

Tous les contribuables québécois ayant reçu un versement en août 2001 au chapitre du crédit d'impôt pour la taxe de vente du Québec (TVQ), soit près de 2,5 millions de Québécois de 18 ans ou plus, recevront une somme additionnelle de 100 \$ qui sera ajoutée aux versements déjà prévus. Ce montant supplémentaire sera distribué lors du dernier versement, en décembre 2001. Ce sont donc 250 M\$ qui seront injectés dans l'économie québécoise, à la veille de la période des Fêtes, procurant très certainement un bon coup de pouce à la consommation.

### 2) Majoration de l'indexation du régime d'imposition

Lors du dernier budget, le retour à la pleine indexation du régime d'imposition des particuliers avait été devancé à janvier 2002. Dans son budget d'aujourd'hui (1<sup>er</sup> novembre), la ministre Marois bonifie le taux d'indexation : 2,7 % plutôt que le 1,8 % initialement annoncé. Cette mesure permettra aux tables d'imposition ainsi qu'aux autres paramètres d'imposition, tels que les crédits d'impôt, d'augmenter d'année en année, à l'image du taux d'inflation. Cette mesure nous sortira des augmentations d'impôt pernicieuses dues au fait que les tranches d'imposition demeuraient fixes depuis plu-

sieurs années, amenant ainsi plusieurs contribuables à changer de tranche de revenu imposable. Ainsi, les contribuables, au fil des augmentations salariales, voyaient une proportion de plus en plus grande de leur salaire passer aux tranches supérieures d'imposition. Cette révision du régime d'imposition devrait avoir un impact de 59 M\$ en faveur de l'ensemble des contribuables pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003.

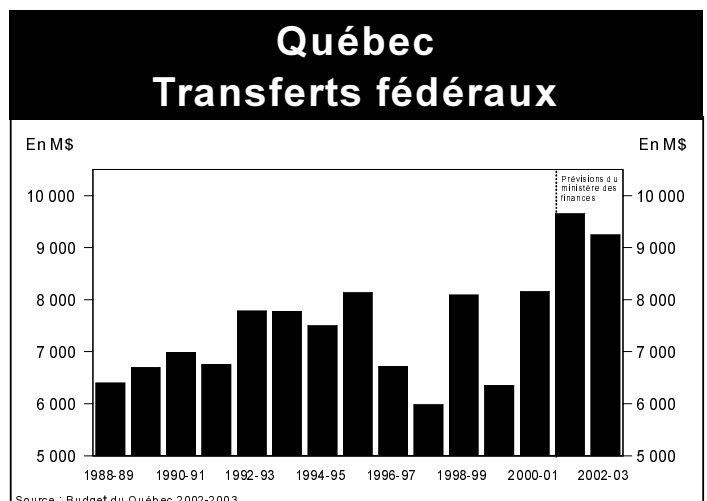
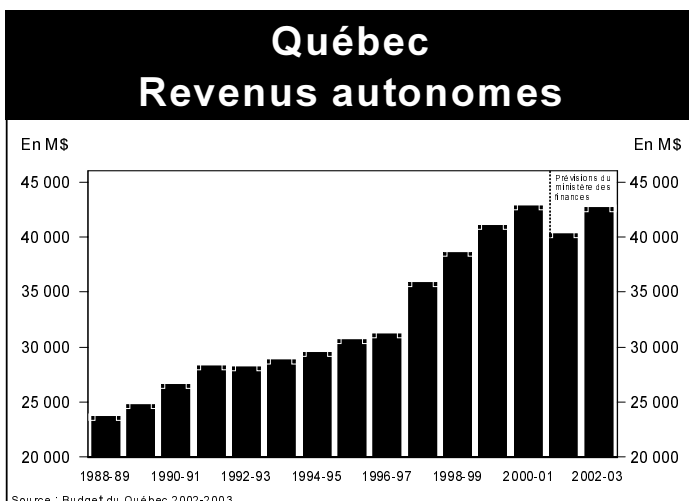
### 3) Hausse de la taxe sur le tabac

D'un commun accord avec le ministre fédéral des Finances, M. Paul Martin, le gouvernement du Québec augmentera la taxe provinciale sur les produits du tabac d'environ 23 % à compter du 2 novembre 2001. Cette hausse fera augmenter les recettes fiscales de 30 M\$ en 2001-2002 et de 125 M\$ en 2002-2003.

### 4) D'autres mesures destinées aux entreprises

On annonce un report de 6 mois des acomptes provisionnels du 4<sup>e</sup> trimestre, procurant certes un soulagement de court terme aux entreprises, mais qui change finalement peu de choses compte tenu que les entreprises devront faire face à leurs obligations en 2002. De plus, une réduction de la taxe sur le capital a été annoncée. Cette taxe devrait diminuer de moitié d'ici 2007. La première réduction devrait s'appliquer le 1<sup>er</sup> janvier 2003 alors que le taux de taxation passera de 0,64 % à 0,60 %. Cela représente une économie de 40 M\$ durant l'année fiscale 2002-2003. Enfin, le nombre de PME manufacturières admissibles au congé fiscal sera augmenté, une mesure représentant 11 M\$ au cours des deux prochains exercices fiscaux.

Toutes ces nouvelles mesures s'ajoutent bien évidemment à celles annoncées lors des précédents budgets. Rappelons, par exemple, que les taux d'imposition sur le revenu des particuliers ont été diminués de façon significative en juillet dernier. Ainsi, les contribuables québécois bénéficieront d'une diminution cumulative de leur fardeau fiscal de 2,7 G\$ en 2001-2002 et de 3,5 G\$ en 2002-2003.



## Un budget assorti d'un projet de relance ambitieux mais avec des impacts limités à court terme

La ministre Marois a profité du budget pour introduire un ambitieux projet d'accélération des investissements publics de l'ordre de 3 milliards de dollars. De ce montant, 500 M\$ seront consacrés à la construction et à la rénovation de logements, 400 M\$ seront attribués à la santé et aux services sociaux, 400 M\$ iront à l'éducation et 400 M\$ seront affectés à la réfection du réseau routier. Le problème est que très peu de ces projets verront le jour à très court terme. Ils seront donc de peu d'utilité pour aider l'économie québécoise à traverser le climat récessionniste actuel.

En effet, très peu de nouvelles mesures de dépenses seront mises de l'avant au cours du présent exercice budgétaire et de l'exercice 2002-2003. Aux mesures fiscales annoncées au profit des particuliers et des entreprises et commentées dans la section précédente, le gouvernement du Québec propose tout de même quelques initiatives de dépenses pour les exercices fiscaux 2001-2002 et 2002-2003. Ces mesures de dépenses devraient contribuer à atténuer les effets négatifs de la morosité économique actuelle: 1) le gouvernement injectera 43 M\$ pour financer plusieurs décisions afin d'assurer la sécurité des personnes; 2) l'indexation des prestations d'aide sociale fera gonfler le portefeuille des moins fortunés de 58 M\$; 3) une accélération des investissements du secteur public d'une ampleur de 75 M\$; et 4) 156 M\$ consistant en plusieurs mesures visant à soutenir les investissements privés telles qu'un soutien financier aux entreprises, un support à l'économie sociale, des mesures diverses de relance et des mesures fiscales auprès des entreprises (taxe sur le capital et congé fiscal). Au total, le ministère des Finances injectera 641 M\$ afin de soutenir l'économie québécoise en 2001-2002 ainsi qu'en 2002-2003.

## Conclusion : un projet de relance et un budget équilibré, mais sans marge de manœuvre...

L'essentiel de l'exercice budgétaire visait à contrer la récession, à soutenir l'emploi et à favoriser la relance de l'activité économique en 2002. Il est évident que le gouvernement ne dispose pas de grands moyens pour le faire. À ce titre, les fortes baisses des taux directeurs en Amérique du Nord, les allègements fiscaux au sud de la frontière et la relance de l'économie américaine, attendue pour la mi-2002, devraient jouer un rôle beaucoup plus déterminant que les diverses mesures du budget Marois.

Néanmoins, à l'intérieur de moyens plutôt limités, les mesures proposées ont quand même une certaine valeur et aideront quelque peu à soutenir la consommation et à promouvoir les investissements au Québec. Selon le gouvernement, ces mesures feraient augmenter le PIB réel de 0,7 % en 2002. Toutefois, le plan du gouvernement ne pourra contrer la récession qui, selon nous, sévit actuellement et qui pourrait durer jusqu'à la fin de l'hiver.

Enfin, il est évident que la détérioration du contexte économique a grandement précarisé la situation financière de l'État québécois. Le gouvernement n'a plus aucune réserve pour faire face à une conjoncture qui se détériorerait encore davantage. En raison de la complexité de la situation géopolitique, le scénario de prévisions économiques du gouvernement comporte un risque élevé. Une récession un peu plus dure et un peu plus longue projeterait sans doute le gouvernement dans l'encre rouge.

<b>Québec</b>	
<b>Coût du plan d'action du gouvernement</b>	
<b>2001-2002 et 2002-2003</b>	
<small>(en millions de dollars)</small>	
Assurer la sécurité des personnes	43
Transfert au bénéfice des consommateurs	367
Crédit sur la taxe de vente du Québec	250
Indexation du régime fiscal	59
Indexation des prestations d'aide sociale	58
Accélération des investissements du secteur public	75
soutenir les investissements privés et autres mesures	156
Mesures concernant les entreprises	51
Soutien financier aux entreprises	71
Soutien à l'économie sociale	8
Mesures de relance de l'économie	10
Autres mesures	16
<b>Total</b>	<b>641</b>

Source : Budget du Québec 2002-2003

